

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/03/2026



Prix de vente*	Mandat Exclusif	Mandat Simple
De 0 € à 49 999 €	4 000 €	5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	6 000 €	7 000 €
De 100 000 € à 119 999 €	7 000 €	8 000 €
De 120 000 € à 139 999 €	8 000 €	9 000 €
De 140 000 € à 159 999 €	9 000 €	10 000 €
De 160 000 € à 179 999 €	10 000 €	11 000 €
De 180 000 € à 199 999 €	11 000 €	12 000 €
De 200 000 € à 229 999 €	12 000 €	13 000 €
De 230 000 € à 259 999 €	13 000 €	14 000 €
De 260 000 € à 289 999 €	14 000 €	15 000 €
De 290 000 € à 319 999 €	15 000 €	16 000 €
De 320 000 € à 349 999 €	16 000 €	17 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	18 000 €	19 000 €
De 400 000 € et plus	4,5 % ⁽³⁾	5 % ⁽³⁾

Principe du non-cumulatif - Honoraires de transaction à la charge du Vendeur (Mandant) sauf convention contraire expresse entre les parties (indiquée au mandat de vente) - * Prix de vente net vendeur

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/03/2026

Prestation offerte pour la 1^{ère} évaluation - 150 € TTC à partir de la seconde

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION IMMOBILIERS D'HABITATION BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC ⁽¹⁾ AU 01/03/2026

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Si bien en gestion Honoraires = 6,5 % du montant annuel du loyer TTC hors charges

Si location simple Honoraires = 7,5 % du montant annuel du loyer TTC hors charges

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8,07 €/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3,03 €/m² pour l'état des lieux, soit au total 11,10 € TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire.....	200 € à la charge du Bailleur
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	30 € à la charge du demandeur
Honoraires d'état des lieux seul (entrée ou sortie)	3,03 €/m ² ⁽²⁾
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....	60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

Sur devis

En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU SEIN DU RESEAU LOG'ICI

Gestion locative et Viager : nous consulter

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation

(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur